

REGLEMENT A L'USAGE DES UTILISATEURS

SALLE DU CONSEIL AU COLLEGE DE ROPRAZ

1. La salle est située au 2e étage du collège et peut recevoir 70 personnes.
2. La salle est munie de toilettes et une cuisine y est aménagée.
3. La salle convient particulièrement à des assemblées, réunions, etc.
4. Elle ne convient pas à des répétitions bruyantes ou à des jeux où l'on court et où l'on saute.
5. Après utilisation, la salle, la cuisine et les toilettes doivent être nettoyées.
6. Les heures d'utilisation sont comprises entre 08h00 et 23h00.
7. Le prix de location est de Frs 100.-- le jour, ou Frs 60.-- pour une durée inférieure à 4 heures.
8. Toute personne désirant louer la salle du collège sera invitée à verser un dépôt de Frs 50.-- qui lui sera rendu au moment où il restituera la clé.

La Municipalité de Ropraz